



*Au service du développement
de la formation en Martinique*

1971 40 ans 2011
de la loi sur
la formation
professionnelle

Pour une mutualisation
des pratiques

Validation des Acquis de l'Expérience

En permettant à chacun de valoriser toute expérience professionnelle d'au moins trois ans, la VAE complète les autres modalités d'acquisition d'une certification (formation initiale, continue et en alternance).

Cette décision du législateur résultait d'un constat : beaucoup d'adultes, n'ayant pas eu la possibilité d'obtenir un diplôme en formation initiale ou n'ayant pas le temps nécessaire pour suivre un cursus complet de formation, devaient pouvoir accéder à la reconnaissance associée au diplôme, en certifiant la valeur de leur parcours, notamment professionnel.

L'outil VAE a été conçu dans un contexte où il était désormais acquis que les parcours professionnels devenaient plus chaotiques.

Elle ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer le signalement des compétences dans un monde professionnel en changement permanent.

Elle contribue à fidéliser les salariés par la reconnaissance des compétences qu'ils ont acquises dans et par le travail, à anticiper des changements mais aussi à individualiser des parcours de formation.

En dépit du volontarisme du législateur et des gouvernements successifs, la VAE peine à décoller, du moins au plan quantitatif.

La VAE fait face à de multiples problèmes qui occasionnent des déperditions de candidats tout au long de la procédure. Certains sont inhérents à la complexité du dispositif d'autres tiennent plus généralement à la certification des titres et diplômes et aux relations difficiles entre la certification et le monde de l'entreprise.

Dates	lieux	Actions	Code Actions	Intervenants	Public
21/11	Stade de Dillon	FORUMS D'INFORMATION GRAND PUBLIC	Forum	Acteurs de la VAE	Tout public
22/11	Maison de l'emploi de l'Espace sud				
25/11	CCNM (Espace Fond D'Or)				
23/11	CERP	☐ Conférence débat La VAE : des intérêts communs, des bénéfices partagés pour l'entreprise et le salarié	Conf2311-06	AGEFMA	Entreprises
24/11	Hôtel de Région (salle A 402)	☐ Matinée d'information Quelles certifications valider en Martinique ?	Matinfo2411-02	AGEFMA CRIS-VAE	Réseau information conseil

Lundi 21/Mardi 22/
vendredi 25 novembre 2011
de 08 h 30 à 12 h 30

«En savoir plus sur la VAE»

- F-de-F (stade de Dillon)
- Ducos (Maison de l'emploi
de l'Espace Sud)
- Marigot (CCNM-Espace Fond
d'Or)

Depuis son institution, en 2002, la VAE reste un dispositif d'importance limitée. Au niveau national, alors qu'il compte six millions de bénéficiaires potentiels, seules 75 000 candidatures sont déposées chaque année.

En Martinique sur les trois dernières années environ 6000 personnes ont été informées sur le dispositif.

Rendre la VAE accessible au plus grand nombre est un des objectifs prioritaire des pouvoirs publics.

Un effort particulier doit être réalisé pour en améliorer l'accès notamment pour les publics les plus démunis.

Qu'il s'agisse d'encourager les initiatives individuelles ou d'enclencher une démarche collective, dans tous les cas, il est essentiel de communiquer sur la VAE pour faire adhérer les individus comme les entreprises à la démarche.

Objectif

■ Proposer en un même lieu toutes les informations disponibles sur la VAE afin de répondre aux questions que se posent les personnes intéressées.

Public

Tout public :

- Demandeurs d'emploi,
- Salariés

Intervenants

AGEFMA

Centres valideurs

Programme

- ◇ Présentation du dispositif de la VAE
- ◇ Stands d'information des organismes valideurs
- ◇ Diffusion des films « 300 secondes »
- ◇ Témoignages

Mercredi 23 novembre 2011
de 08 h 30 à 12 h 30
Palais des congrès de
Madiana-Salon Taïnos

LA VAE, des intérêts communs, des bénéfices partagés pour l'entreprise et le salarié

Après un démarrage difficile, la VAE progresse. Véritable outil de développement personnel et professionnel, elle produit un bénéfice partagé pour l'entreprise et le salarié : professionnalisation, reconnaissance, motivation,...).

La VAE s'inscrit dans une logique de formation tout au long de la vie souhaitée par les partenaires sociaux et soutenue par les pouvoirs publics.

Objectif

■ Cette conférence ouverte à tous les acteurs du monde économique sera l'occasion de croiser des regards sur le développement, les enjeux et les perspectives du dispositif VAE dans l'entreprise.

Public

Acteurs du monde socio-économique

Intervenants

AGEFMA
Consultant externe

Programme

- ▶ Mettre en œuvre la V.A.E. dans l'entreprise :
 - Quels enjeux, quelles méthodes, quels interlocuteurs, quels financements
 - Etat des lieux en Martinique
- ▶ Répondre aux demandes individuelles ou mettre en place une démarche
 - collective : quelles différences, quelles perspectives ?
- ▶ Illustration à partir de témoignages d'entreprises et de candidats
- ▶ Débats et échanges avec les participants

Jeudi 24 novembre 2011
de 08 h 30 à 12 h 30
Hôtel de Région-Salle A 402

Quelles certifications valider en Martinique ?

*Le terme de **certification** englobe les titres, les diplômes à finalité professionnelle et les certificats de qualification concernés par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.*

*Le répertoire national des certifications professionnelles a pour objectif de mettre à disposition des personnes et des entreprises une information actualisée sur les **diplômes et les titres à finalité professionnelle** ainsi que sur les **certificats de qualification** figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.*

*Ce répertoire a vocation de réunir, **toutes les certifications reconnues par l'Etat** dans le même espace. Depuis 2004 la Cellule Régionale Interservices VAE de Martinique a recensé les différentes certifications accessibles dans le département et édité un répertoire régional. Celui-ci a avec l'aide des certificateurs été actualisé en 2011...*

Objectif

- Présenter aux acteurs de la VAE le répertoire régional des certifications actualisé

Public

- Réseau information conseil VAE
- Accompagnateurs VAE

Intervenants

AGEFMA
Centres valideurs

Programme

- Rôle et missions de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP)
- Procédure d'utilisation du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Composition des référentiels de certifications professionnelles
- Présentation du répertoire régional des certifications.

Semaine 4 : du 21 au 24 novembre 2011

Merci de nous retourner le formulaire dûment complété par courriel à l'adresse marie-line.drame@agefma.fr ou par fax au 0596 735 708.

avant le 10 novembre 2011 - 12h00

Nom : ----- Prénom : -----
Structure : ----- Fonction : -----
Téléphone: ----- Fax : -----
E-mail : -----

Actions * :

CONFERENCES

☐ Conf2311-06

MATINEE

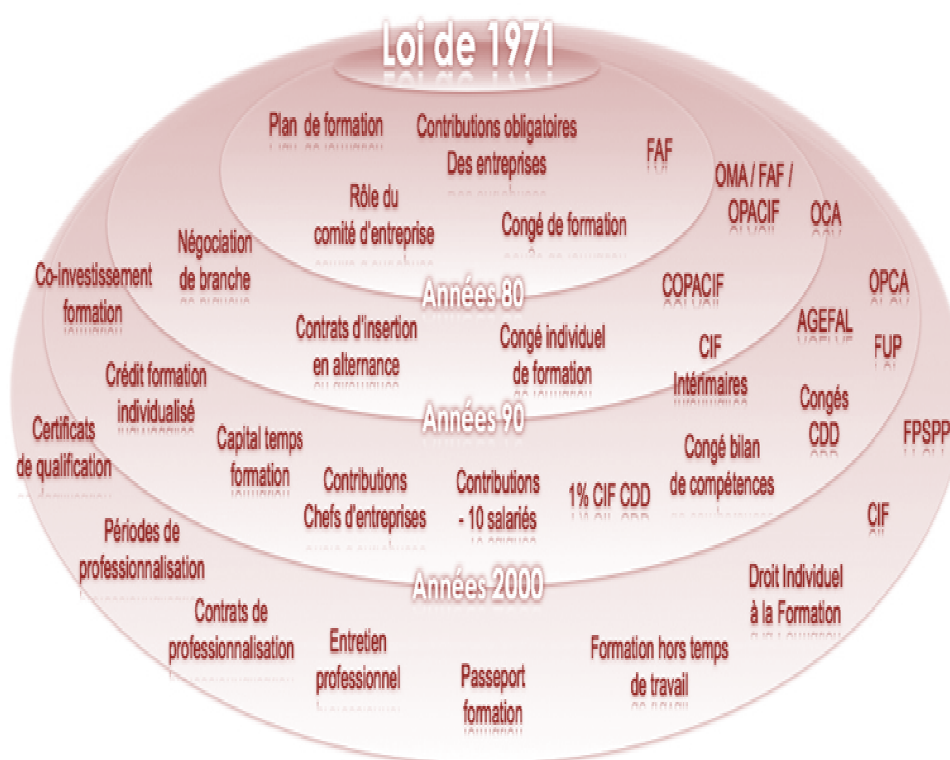
D'INFORMATION

☐ Matinfo2411-02

***Cochez la(es) case(s) correspondante(s)**

Signature et cachet

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail



Immeuble Foyal 2000
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél : 0596 71 11 02 - Fax : 0596 73 57 08
<http://www.agefma.fr>